REPUBLIQUE TOGOLAISE

- -

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERES

- -

COORDINATION NATIONALE REDD+

- -

Projet de soutien à la préparation à la Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+)

AUTOEVALUATION PARTICIPATIVE DU PROCESSUS DE PREPARATION DU TOGO A LA REDD+

SYNTHESE NATIONALE DES CONSULTATIONS REGIONALES PAR CATEGORIE DE PARTIES PRENANTES

CATEGORIE D'ACTEURS[1] **: AUTORITES ADMINISTRATIVES, COMMUNALES ET LOCALES**

Rapport synthèse des ateliers régionaux de consultation et d'auto-évaluation du processus REDD+ par les autorités administratives, communales et locales

Composante 1 : Appui aux dispositifs nationaux de gestion de la préparation

Activités A13C1 du PTBA 2021

Financement : Don FCPF TF 0A8880 administré par le groupe de la Banque mondiale

Mai 2021

[1] Autorités administratives, communales et traditionnelles / Services techniques publiques / organisations de la société civile / organisations du secteur privé / les acteurs des médias.

1. Introduction

Le Togo a adhéré au mécanisme REDD+ notamment au fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) en 2013 dans le but précis de : (i) contribuer à la lutte contre les changements climatiques ; (ii) lutter contre la pauvreté et (iii) asseoir les bases d'un véritable développement durable et d'une économie verte. Ainsi, le Togo met-il en œuvre son plan de préparation à la REDD+ depuis 2015 avec l'appui des partenaires techniques et financiers, principalement le fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) à travers la Banque mondiale.

Le Togo s'est fixé l'objectif de finaliser les travaux de préparation à la REDD+ au 31 décembre 2021. Ainsi, pour confirmer qu'un pays est suffisamment avancé dans la préparation à la REDD+ et que tous les outils nécessaires sont mis en place et fonctionnels ou finalisés, il faut qu'il : (i) réalise l'auto – évaluation participative de l'ensemble du processus avec les parties prenantes ; (ii) élabore « le R-Package ou le dossier préparatoire ou le paquet de préparation » ; (iii) soumette le R-Package au Comité des Participants du FCPF, pour approbation. Dans ce sens, le Togo se doit de finaliser son « dossier préparatoire ou R-Package » et le transmettre au FCPF au plus tard en août 2021, afin qu'il soit examiné par le Comité des Participants du FCPF lors de la réunion d'octobre 2021 c'est-à-dire trois (03) mois avant la réunion.

L'auto -évaluation participative du processus de préparation à la REDD+ avec les parties prenantes, est l'étape cruciale qui permet de collecter les données et informations nécessaires à l'élaboration du R-Package. Ce processus participatif d'auto – évaluation s'est basé sur les 34 critères du cadre d'évaluation de préparation à la REDD+ du FCPF et qui portent entre autres sur la responsabilité et la transparence, le mandat et le budget opérationnels, le mécanisme de coordination multisectoriel et la collaboration intersectorielle, les capacités de supervision technique et de gestion de fonds ainsi que sur le mécanisme de remontée d'information et de recours.

C'est dans ce cadre que la coordination nationale REDD+ a organisé du 03 au 21 mai 2021 six (06) ateliers régionaux d'auto-évaluation du processus REDD+ à Dapaong, à Kara, à Sokodé, à Atakpamé, Kpalimé et à Tsévié de deux jours en vue de permettre à la coordination de (i) recueillir les commentaires et les observations des parties prenantes au processus et (ii) identifier les points forts et les points faibles ainsi que les activités à mettre en œuvre pour améliorer les points faibles points. L'auto-évaluation au niveau des régions a porté sur six (06) grands points à savoir le dispositifs/organes mis en place pour gérer le processus de préparation à la REDD+, la sensibilisation, participation et consultation, la préparation de la stratégie nationale REDD+, la réalisation de l'évaluation environnementale sociale stratégique, la préparation du mécanisme de gestion des plaintes, l'élaboration du mécanisme de partage de bénéfices. La présente synthèse concerne l'auto-évaluation des autorité administratives, communales et locales dont la soliste est annexée au présent rapport.

2. Synthèse de la participation aux ateliers régionaux de consultation et d'auto-évaluation[2]

L'auto-évaluation du processus REDD+ des autorités administratives, communales et locales des six (06) ateliers régionaux a mobilisé cent-soixante-trois (163) participants dont quinze (15) femme et cent trente-cinq (135) hommes sur une prévision de cent soixante-huit (168) invités, soit 89,28 % de participation. La participation pour chaque région se présente de la façon suivante :

[2] Faire une synthèse des structures invitées et les structures ayant pris part, le nombre de personnes invitées par structure et le nombre de participants aux évaluations désagrégés genre. Un tableau permettra de présenter cette synthèse.

Dans la région Maritime Vingt-neuf (29) participants ont pris part aux travaux d'auto-évaluation du groupe des autorités administratives, communales et locales dont deux (02) femmes et vingt-sept (27) hommes sur une prévision de trente-deux (32) personnes soit 90,62% de participation.

Dans la région des Plateaux-Ouest, les travaux d'auto-évaluation du groupe des autorités administratives, communales et locales ont mobilisé 20 participants dont deux (02) femmes et dix-huit (18) hommes sur une prévision de vingt (20) personnes invitées soit 100% de participation.

Au niveau de la région des Plateaux-Est, cette auto-évaluation du processus REDD+ des autorités administratives, communales et locales de l'atelier des Plateaux-Est a mobilisé vingt-six (26) participants dont deux (02) femmes et vingt-quatre (24) hommes sur une prévision de vingt-neuf (29) invités, soit un taux de 82,75% de participation.

Dans la région Centrale, ont pris part à cet atelier vingt-quatre (24) participants dont deux (02) femmes sur une prévision de vingt-cinq (25) invités soit 96% de participation.

En ce qui concerne la région de la Kara, l'auto-évaluation du processus REDD+ des autorités administratives, communales et locales de l'atelier de Kara a mobilisé trente-trois (33) participants dont six (06) femmes et 27 hommes sur une prévision de 34 invités, soit 97,04 % de participation.

Dans la région des Savanes, les travaux d'auto-évaluation du processus REDD+ des autorités administratives, communales et locales de l'atelier de Dapaong a mobilisé trente un (31) participants dont 01 femme et 30 hommes sur une prévision de 28 invités, soit 110,7 % de participation. La situation de la participation par catégorie d'acteurs de ce groupe se présente dans le tableau synthèse suivant.

La situation de la participation par catégorie d'acteurs de ce groupe pour l'ensemble des six (06) ateliers concernant les six (06) régions se présente dans le tableau synthèse 1 suivant :

Tableau synthèse 1 de la participation par catégorie d'acteurs :

REGIONS	STRUCTURES	Date de l'atelier	Nombre de participants			
			prévu	réalisé	Nombre de femmes	Pourcentage de participation
SAVANES						
	Secrétaires généraux des préfectures	05/05/21	07	07	00	
	Les communes	05/05/21	16	16	01	
	Chefferie traditionnelle	05/05/21	05	08	00	
	TOTAL 1		**28**	**31**	**01**	**110,7 %**
KARA						
	Secrétaires généraux des préfectures	06/05/21	07	07	00	
	Les communes	06/05/21	22	21	06	
	Chefferie traditionnelle	06/05/21	05	05	00	
	TOTAL 2		**34**	**33**	**06**	**97,06 %**
CENTRALE						
	Secrétaires généraux des préfectures	10/05/21	05	04	01	
	Les communes	10/05/21	15	15	01	

	Chefferie traditionnelle	10/05/21	05	05	00	
	TOTAL 3		**25**	**24**	**02**	**96%**
PLATEAUX-EST						
	Secrétaires généraux des préfectures	14/05/21	06	06	00	
	Les communes	14/05/21	17	17	02	
	Chefferie traditionnelle	14/05/21	06	02	00	
	TOTAL 4		**29**	**25**	**02**	**82,75%**
PLATEAUX-OUEST						
	Secrétaires généraux des préfectures	17/05/21	06	06	00	
	Les communes	17/05/21	14	14	02	
	TOTAL 5		**20**	**20**	**02**	**100%**
MARITIME						
	Secrétaires généraux des préfectures	20/05/21	08	07	00	
	Les communes	20/05/21	19	18	02	
	Chefferie traditionnelle	20/05/21	05	05	00	
	TOTAL 6		**32**	**30**	**02**	**90,62%**
	TOTAL GENERAL		**168**	**163**	**15**	**97,02 %**

3. Résumé des résultats de l'évaluation par composante[3]

Composante 1 : Organisation de la préparation et consultation

Sous-composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+

Les autorités administratives, communale et locales au niveau des régions ont relevé que les organes de gestion du processus de préparation à la REDD+ sont effectivement mis en place par le ***décret N° 2016-007/PR du 25 janvier 2016 relatif aux organes de gestion de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) au Togo à savoir le Comité National REDD+, le Groupe National de Travail REDD+ et la coordination nationale REDD+*** ; ces organes sont opérationnels et travaillent de manière transparente et efficace conformément aux attributions qui leur sont fixées par le décret. Ces organes de gestion ont travaillé de manière responsable et transparente (diffusion des documents, rapports d'activités et PV à travers différents canaux de communication) en direction des différentes parties prenantes, la structuration et le renforcement de la société civile et du secteur privé. Ils tiennent leurs réunions suivant les dispositions du décret et ces réunions sont matérialisées par les rapports et PV de travail : ce qui dénote un engagement politique dans le processus REDD+ au plus haut niveau de l'Etat. Cependant, les autorités ont relevé que la Commission nationale de développement durable (CNDD), n'est pas opérationnelle du fait que le SP n'a pas encore été nommé, elles recommandent que la Commission nationale de développement durable soit opérationnalisée et que les CCDD soient mises en place dans toutes les communes.

Sous-composante 1b : Consultation, participation et sensibilisation

Au sujet de la sensibilisation, les autorités administratives, communales et locales ont relevé que les ateliers d'information et de sensibilisation sur le processus , les objectifs , les rôles et responsabilité des parties prenantes à la REDD+ ont été suffisamment organisés au profit des OSC, des organisations de femmes , des personnes handicapées, des organisations des jeunes, de la chefferie traditionnelle, des services techniques de l'Etat, du secteur privé des forêts, des pépiniéristes, des communes, des gestionnaires des forêts sacrées, des médias journalistes : ces rencontres ont permis à tous ces acteurs de comprendre le processus REDD+, leur rôle et responsabilité, de s'engager et de s'impliquer activement dans le processus de façon coordonnée et concertée.

Pour la participation, les autorités ont constaté aussi que La participation des acteurs s'est faite à travers des ateliers de consultation et de validation organisées aux niveaux local, préfectoral, régional et national. Ces consultations ont permis aux parties prenantes d'exprimer leur avis et préoccupations sur les différentes activités ci-après dans le cadre du processus :(i) la réalisation des études thématiques et l'identification des moteurs de déforestation et de dégradation des forêts, (ii) la préparation de la stratégie nationale REDD+ (définition, sélection et hiérarchisation des options stratégiques), l' évaluation environnementale sociale stratégique (évaluation des impacts potentiels, élaboration des instruments de sauvegardes requis), (iii) la

[3] Il s'agit pour chaque sous-composante : a) d'apprécier le nombre de critères ayant un niveau d'avancement très satisfaisant et/ou satisfaisant ; ceux nécessitant une amélioration et/ou ceux pour lesquels il manque de progrès ; b) tirer une conclusion synthétique par rapport à la sous-composante ; c) indiquer, sur la base des points forts et des faiblesses, les principales améliorations à apporter ou les ajustements nécessaires à faire par rapport à la sous-composante

préparation du mécanisme de gestion des plaintes, (définition, des plaintes éligibles, le dispositifs et organes de gestion des plaintes) (iv)élaboration du mécanisme de partage de bénéfices (définition des option juridiques, institutionnelles…).

En ce qui concerne l'engagement, les autorités ont relevé aussi que les parties prenantes se sont intensément engagées à travers les activités d'information et de renforcement des capacités qu'elles ont elles-mêmes exécutées avec l'appui technique et financiers du projet notamment : la Coordination Nationale des Organisations de la Société Civile pour un Développement Durable (CNODD) qui a organisé des activités de sensibilisations à l'endroit des organisations membres des trois (03) faîtières Nationales (FONGTO, UONGTO et FNR) ; le Consortium Femmes-REDD+ (CF-REDD+) qui a organisé plusieurs activités de sensibilisation au profit des organisations des femmes sur leur rôle et responsabilité dans la préparation et dans la mise en œuvre de la REDD+ au Togo en se basant sur les activités de démonstration ; la Coordination Togolaise des Organisations des Producteurs (CTOP) qui ont sensibilisé les CROPA en ce qui concerne leurs rôle et responsabilités dans le processus REDD+ au Togo, le Conseil National de la Jeunesse (CNJ) qui a sensibilisé les membres des organisations des jeunes sur leurs rôle et responsabilités dans le processus REDD+ et les opportunités des emplois verts ; le Conseil national des chefs traditionnel du Togo (CNCTT) a organisé dans les cinq (05) régions administratives du Togo des ateliers de sensibilisation et de partage sur les rôles et responsabilités des chefs traditionnels en tant que garant des us et coutumes et sur leurs rôles dans la gestion du foncier dans les communautés locales ; le FETAPH et l'ONATEPH qui ont organisé des ateliers régionaux d'information et de sensibilisation des organisation membres de chacune des fédérations sur la prise en compte des préoccupations des personnes handicapées dans la conduite du processus de préparation et de la mise en œuvre de la REDD+ au Togo ; les propriétaires des Forêts Privées et Communautaires (PFPC) qui ont organisé des ateliers , réunion et séances de travail avec les organisations membres de la plateforme PFPC à savoir l'APPT, l'AVT et le RFCT.

En ce qui concerne la consultation, les autorités administratives, communales et locales ont constaté que la consultation des parties prenantes s'est faite de façon participative, inclusive à travers les ateliers régionaux et préfectoraux pour la validation des études thématiques, l'élaboration et la validation de la stratégie nationale REDD+, la conduite des évaluations environnementales et sociales qui s'est soldée par l'élaboration de quatre (04) instruments de sauvegardes environnementales et sociales (CGES, PGP, CPR et CP) qui devront encadre a mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+, l'élaboration de deux mécanisme de gestion des plaintes (MGP) dont l'un pour la phase de préparation qui est opérationnel et l'autre pour la phase de l ; la conduite de l'étude sur la gouvernance de carbone et le mécanisme de partage de bénéfices (MPB). En outre, Les partie prenantes ont émis leur avis/ préoccupations et doléances qui ont été pris en compte dans la conduite du processus de la préparation (appui des femmes vulnérables, des propriétaires de forêts privées, des planteurs, des pépiniéristes, des agriculteurs…) et dans l'élaboration de la stratégie nationale REDD+. Les consultations ont été faites à travers plusieurs canaux : radios locales, presses écrites, réseaux sociaux, le gongonnage, affiches, le théâtre, dépliants, site web, selon l'accessibilité des parties prenantes. Les différents résultats des consultations ont été partagé et publiés à partir des rapports sur le site WEB de la REDD+. Les rapports de consultation prenant en compte les préoccupations des parties prenantes ont été divulgués auprès de ces dernières et annexés aux documents de consultation.

Composante 2 : Préparation de la stratégie REDD+

Sous-composante 2a : Evaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestière

Les autorités administratives, communales et locales ont relevé dans toutes les régions qu'il existe une banque de données/d'informations fiables et accessibles sur les moteurs de déforestation et de dégradation des forêts : la conduite de neuf (09) études analytiques/thématiques et deux études transversales qui ont permis d'avoir entre autres des informations sur les facteurs/causes de dégradation des forets et de voir quelle est la contribution du secteur forestier à l'économie nationale, l'occupation des terres, l'utilisation du bois-énergie, l'impact des feux de végétation sur les forêts, les changements d'affectation des terres. Ces études ont été validées de façon inclusive/participative. Les résultats de ces études ont été exploités pour élaborer les versions successives de la stratégie nationale REDD+ et de son plan d'action.

Sous-composante 2b : Options stratégiques REDD+

Les autorités administratives, communales et locales ont constaté que les axes et options stratégiques retenus dans la stratégie nationale ont été priorisés et hiérarchisés avec l'ensemble des catégories des parties prenantes à travers les ateliers préfectoraux et régionaux. Les options stratégiques ont été définies de façon participative inclusive et itérative à travers des ateliers de consultations au niveau cantonal, préfectoral et régional. Les options stratégiques de la REDD+ ont fait l'objet d'une évaluation environnementale et sociale stratégique au niveau local, régional et national. Les conclusions et les résultats de cette évaluation ont permis d'affiner les options stratégiques de la version n°1 et de produire la version n°2. L'évaluation participative avec les acteurs confirme que les options stratégiques REDD+ sont définies et hiérarchisés de façon participative et inclusive avec l'ensemble des parties prenantes à travers des consultations.

Ces autorités ont relevé que les options stratégiques ont été définies en concertation avec l'ensemble des secteurs concernés qui intègrent déjà dans leur politique la dimension de durabilité et de la REDD+ (agroforesterie au niveau du secteur agricole, la politique des espaces vert pour le secteur de l'urbanisme, la création de l'AT2R du secteur énergie)

Elles ont constaté aussi que les options stratégiques ont été définies en concertation avec l'ensemble des secteurs concernés qui intègrent déjà dans leur politique la dimension REDD+ (agroforesterie au niveau du secteur agricole, la politique des espaces vert pour le secteur de l'urbanisme, la création de l'AT2R du secteur énergie). Elles retiennent que la stratégie nationale comporte quatre axes et vingt-quatre options stratégiques identifiées et hiérarchisés sur la base des critères consensuels au cours des ateliers préfectoraux et régionaux.

Selon ces autorités, toutes les versions ont été validées par l'ensemble des parties prenantes à travers les ateliers préfectoraux et régionaux et que la diffusion de la stratégie nationale et du plan d'action REDD+ a été suffisamment faite auprès des parties prenantes à travers plusieurs canaux : documentaires audio-visuels, des reportages presses écrites et en ligne, radios, télévisions, des émissions radiophoniques, des tournées de sensibilisation en art vivant (théâtres courts, contes, enregistrés et rediffusés) sur la REDD+. Ces activités médiatiques et artistiques ont contribué à une prise de conscience de la population sur la nécessité de promouvoir la

protection de l'environnement et de lutter contre la dégradation et la Préparation du mécanisme de gestion des plaintes.

Sous-composante 2c : Cadre de mise en œuvre

Les autorités administratives, communales et locales dans les régions ont constaté qu'il a été mis en place un cadre pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+. Ce cadre se traduit par l'élaboration du Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) qui intègre : le plan cadre de gestion environnementale et sociale (PCGES), le plan de gestion du suivi environnemental (PGSE), le plan de renforcement des capacités (PRC) et le cadre de gestion du patrimoine culturel (CGPC) ; qu'il a été a élaboré deux Mécanismes de gestion des plaintes (MGP) un pour la phase de préparation qui est opérationnels aux niveaux préfectoral, régional et national qui permet de résoudre les conflits, préoccupations, doléances et plaintes et un autre mécanisme qui a été élaboré suivant une approche inclusive et participative dans l'objectif de prévenir, minimiser ou résoudre les préoccupations, plaintes, doléances ou conflits pour la phase de mise en œuvre ; qu'il existe aussi mécanisme de partage de bénéfices a été élaboré de façon inclusive à travers de vastes consultations, d'un mécanisme de gouvernance carbone et de partage de bénéfices dans le cadre de la REDD+ (MPB) . Ce processus a connu la participation de l'ensemble des parties prenantes lors des ateliers de consultation au niveau préfectoral, régional et national. Ce mécanisme permet de faire un partage équitable des bénéfices proportionnellement aux efforts des parties prenantes. C'est un mécanisme qui définit le statut des forets (forets des particuliers, des communautés, de l'Etat). Ce mécanisme définit le droit d'accès aux forêts.

Sous-composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux

Les autorités administratives, communales et locales à travers les atelier régionaux d'auto-évaluation ont relevé que l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) a été réalisée de façon inclusive suivant une approche itérative avec la participation de toutes les parties prenantes et a permis d'élaborer et de valider les instruments suivants : CGES, PGP, CPR, CP : les parties prenantes ont procédé à l'évaluation des impacts positifs et négatifs potentiels des options stratégiques de la version 1 de la stratégie nationale REDD+ à travers les ateliers préfectoraux, régionaux et national ; les résultats de cette évaluation ont permis d'améliorer la version 1 pour élaborer la version 2 à travers les ateliers préfectoraux, régionaux et national (Reformulation ou suppression de certaines options préalablement retenues dans la version 1 de la stratégie nationale REDD+), l'EESS a permis d'apprécier la faisabilité des options stratégiques retenues au plan environnemental, social et économique. Les résultats de l'évaluation de cette deuxième version ont permis de produire la version définitive pour validation, et l'élaboration d'un projet de décret portant conduite des EESS au Togo. L'EESS permettra la mise en œuvre sécurisée de la stratégie nationale REDD+.

Composante 3 : Niveau de référence des émissions / Niveaux de référence

Les autorités administratives, communales et locales ne sont pas prononcé sur les critères de la composante 3 car elles ont estimé qu'elles n'ont pas assez d'éléments pour fournir des réponses acceptables.

Composante 4 : Système de suivi des forêts et mesures de sauvegarde

Sous-composante 4a : Système national de suivi forestier

Les autorités administratives, communales et locales ne sont pas prononcé sur les critères de la composante 4a car elles ont estimé qu'elles n'ont pas assez d'information à leur disposition pour mieux évaluer.

Sous-composante 4b : Système d'information sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes

Les autorités administratives, communales et locales ne sont pas prononcé sur les critères de la composante 4b car elles selon elles, elles n'ont pas n'ont pas assez d'informations pour évaluer cette sous-composante.

4. Résultats de l'évaluation des critères par composante et sous – composante

La synthèse des points forts et faibles des parties prenantes de chacun des critères et les activités à réaliser est indiquée dans les tableaux ci-après.

Composante 1 : Organisation de la préparation et consultation

- Sous-composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+

N°	Critères à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles
1	Responsabilité et transparence	Les organes de gestion ont été effectivement mis en place par ***décret N° 2016-007/PR du 25 janvier 2016 relatif aux organes de gestion de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) au Togo à savoir le Comité National REDD+, le Groupe National de Travail REDD+ et la coordination nationale REDD+*** ; ces organes sont opérationnels et travaillent de manière transparente et efficace conformément aux attributions qui leur sont fixées par le décret. Ces organes de gestion ont travaillé de manière responsable et transparente (diffusion des documents, rapports d'activités et PV à travers différents canaux de communication) en direction des différentes parties prenantes, la structuration. Ils tiennent leurs réunions suivant les dispositions du décret et ces réunions sont matérialisées par les rapports et PV de travail, Les membres de ces organes sont nommés : ce qui dénote un engagement politique dans le processus REDD+ au plus haut niveau de l'Etat.	- la non opérationnalisation de la CNDD -la lenteur dans la mise en place des CCDD dans certaines communes -la faible mobilisation des ressources pour rendre fonctionnelles les CPDD et les CCDD	Rendre opérationnelle la CNDD Accompagner les communes dans la mise en place des CCDD Inscrire une ligne dans le budget des communes pour le fonctionnement des CCDD et CPDD

		Les plateformes de consultation au niveau préfectoral sont mises en place et sont opérationnelles : 36 CPDD sont mises en place et ces cadres de concertation sont mis en place au niveau régional et sont opérationnels Les capacités des membres des comités au niveau communal sur leurs rôles et responsabilités ont été renforcées. La REDD+ est inscrite dans le PND		
2	Mandat et budget opérationnels	Les mandats des différents organes transparaissent clairement dans le décret avec mention d'une synergie d'action au niveau de ces organes. On note la prise en compte dans le PTBA des besoins des différents organes. La mobilisation financière de l'Etat est effective. La contrepartie de l'Etat a été effectivement mobilisée.	Les budgets n'ont pas été préalablement définis pour chaque organe La faible contribution de l'Etat	Augmenter la contribution de l'Etat dans la phase de mise en œuvre
3	Mécanisme de coordination multisectorielle et collaboration Intersectorielle	La composition multisectorielle des organes de gestion du processus REDD+ (CN REDD+, du Comité de pilotage, les GNT, l'opérationnalisation des plateformes préfectorales de consultation CPDD, la mise en place des plateformes de la société civile CTOP, FETAPH, ONATEPH, PFPC, RFCT, UNCT La mise en place des groupes thématiques au sein des ministères Tous ces dispositifs permettent aux organes de gestion de processus REDD+ de suivre les activités et à assurer la coordination des activités Le Comité National REDD+ est multisectoriel et regroupe les autorités administratives et traditionnelles, les Maires, les organisations de la société civile …	Les plateformes au niveau communal ne sont pas toutes opérationnelles	Rendre opérationnel les plateformes au niveau communal
4	Capacité de supervision technique	La mise en place et animation des cadres de concertation au niveau central, régional et local a permis la supervision technique au cours du processus REDD+ à travers notamment : La tenue régulière des réunions des organes de gestion et des plateformes de concertation de la REDD+ ;		

		Les missions de supervision de suivi et évaluation du bailleur, de l'Etat et des plateformes et la mise œuvre des recommandations.		
5	Capacité de gestion des fonds	L'existence d'une cellule financière au sein de la coordination nationale REDD+ qui respecte les règles du partenaire technique et financier (BM) et les dispositions en matière de gestion des finances de l'Etat. Les fonds sont gérés selon les procédures du bailleur et de l'Etat ; La reddition des comptes, la disponibilité des pièces comptables et les audits périodiques ont permis de vérifier la régularité, la conformité et la sincérité dans la gestion des fonds qui s'est faite selon les procédures de la Banque mondiale et de l'Etat La reddition des comptes à travers les réunions du comité de pilotage qui contrôle la gestion technique et financière du projet et qui adopte les PTBA. La disponibilité des pièces comptables et la réalisation périodique des audits internes et externes assortis des rapports d'audit et de recommandations ; La mise en œuvre des recommandations des audits comptables et des missions de suivi de la Banque. La révision du manuel de procédure administrative et comptable.		
6	Mécanisme de remontée d'informations et de recours	L'Existence du MGP qui permet la remontée des informations et le recours dans le cadre du processus REDD+ afin de prévenir, de minimiser, de gérer les plaintes ou conflits et préoccupations liés à la REDD+ : - Un (01) MGP est mis en place pour la phase de préparation et qui est opérationnel au plan local, régional et national ('acquisition des matériels de gestion des plaintes (classeurs, registres…, la sensibilisation des parties prenantes sur les différentes plaintes éligibles à travers les radios et les gons, les missions de suivi par l'organe de gestion du MGP au plan	La non existence des organes de gestion du MGP à la phase de préparation au niveau communal La non existence des organes de gestion du MGP à la phase de mise en œuvre aux niveaux communal, cantonal et villageois	Etendre les organes de gestion du MGP au niveau communal, cantonal et villageois à la phase de mise en œuvre

		national, le renforcement des capacités des organes de gestion aux différents niveaux) - Un (01) MGP pour la phase de mise en œuvre qui a été élaboré de façon participative et inclusive avec l'ensemble des parties prenantes afin de permettre la mise en œuvre sécurisée des activités REDD+. - Existence des plateformes de concertation des acteurs au niveau cantonal, préfectoral, communal, régional et national qui permettent la remontée du niveau local au niveau national ou la descente des informations du niveau national au plan local		

- ***Sous-composante 1b. Consultation, Participation et sensibilisation***

N°	Critères à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles
7	Participation et engagement des principales parties prenantes	L'adhésion au processus REDD+ des populations par la forte implication des Parties Prenantes a permis une réelle participation des acteurs du processus dans les divers ateliers et campagnes de sensibilisation, de Renforcement de capacité et de validation au niveau local, régional et national. -**La participation** des acteurs s'est faite à travers des ateliers de consultation et de validation organisées aux niveaux local, préfectoral, régional et national. Ces consultations ont permis aux parties prenantes d'exprimer leur avis et préoccupations sur les différentes activités ci-après dans le cadre du processus :(i) la réalisation des études thématiques et l'identification des moteurs de déforestation et de dégradation des forêts , (ii) la préparation de la stratégie nationale REDD+ (définition, sélection et		

		hiérarchisation des options stratégiques,) , l' évaluation environnementale sociale stratégique (évaluation des impacts potentiels , élaboration des instruments de sauvegardes requis), (iii) la préparation du mécanisme de gestion des plaintes, (définition, des plaintes éligibles, le dispositifs et organes de gestion des plaintes) (iv)élaboration du mécanisme de partage de bénéfices (définition des option juridiques, institutionnelles…) **Les PP se sont engagées** à travers ces activités et à travers les activités d'information et de renforcement des capacités qu'elles ont elles-mêmes exécutées avec l'appui technique et financiers du projet : - CNODD a exécuté - CF-REDD+ - CTOP - CNJ - Conseil national des chefs traditionnel du Togo - FETAPH		
8	Processus de consultation	La consultation de toutes les parties prenantes a été effective à travers des ateliers de consultation au niveau local, régional et national, la validation des versions de la stratégie nationale, la publication et le partage des rapports sur le site WEB de la REDD+, élaboration et validation des études thématiques et transversales. L'identification, la catégorisation et le renforcement des différentes catégories de parties prenantes notamment : les organisations de femmes, de personnes handicapées, des jeunes, la chefferie traditionnelle, le secteur privé des forêts, les pépiniéristes, les communes, les acteurs des forêts sacrées, les acteurs de médias journalistes. Les mécanismes utilisés pour que les populations et les collectivités locales tributaires des forets puissent participer		

		utilement aux phases de préparations REDD+ : la sensibilisation, la participation, la consultation et l'engagements Ces consultations ont permis aux parties prenantes d'exprimer leur avis et préoccupations sur les différentes activités organisées dans le cadre du processus REDD+		
9	Diffusion de l'information et accès à l'information	L'information et la communication sur le processus REDD+ ont été assurées de façon satisfaisante à travers un plan de communication qui a ciblé plusieurs canaux adaptés au contexte culturel du pays notamment : - Elaboration, validation et mise en œuvre de la stratégie de communication de REDD+ - Opérationnalisation du site internet REDD+ www.reddtogo.tg - Contractualisation avec les médias pour informer et éduquer les populations et les acteurs sur le processus de REDD+. La stratégie de communication et la contractualisation avec les médias ont permis de réaliser : des documentaires audio-visuels, des reportages presses écrites et en ligne, radios, télé ; des émissions radiophoniques, des tournées de sensibilisation en art vivant (théâtres courts, contes, enregistrés et rediffusés) sur la REDD+. Ces activités médiatiques et artistiques ont contribué à une prise de conscience de la population sur la nécessité de promouvoir la protection de l'environnement et de lutter contre la dégradation et la préparation du mécanisme de gestion des plaintes La conception et la publication des affiches et autocollants en langues locales et français facile		
10	Utilisation et divulgation des résultats des consultations	La représentativité des parties prenantes dans les organes de gestion REDD+ a été effective ;		

		-Les différents résultats des consultations ont été partagés et publiés à partir des rapports sur le site WEB de la REDD+ ; -Les rapports de consultation prenant en compte les préoccupations des parties prenantes ont été divulgués auprès de ces dernières et annexés aux documents de consultation -L'implication des parties prenantes dans l'élaboration/ la validation des études thématiques, et de la stratégie nationale REDD+		

Composante 2 : Préparation de la stratégie REDD+

- ***Sous-composante 2a. Evaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestière***

N°	Critères à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles
11	Évaluation et analyse	Elaboration et validation de neuf (09) études thématique qui ont permis de disposer des 'informations sur les moteurs et les facteurs de la déforestation et dégradation de forêts au Togo et les solutions les plus appropriés. Ces études ont permis de disposer une banque de données/d'informations fiables sur les moteurs et facteurs de déforestation et de dégradation des forêts au Togo et sur la contribution du secteur forestier à l'économie nationale. L'exploitation des résultats de ces études a permis d'élaborer la stratégie nationale REDD+ et son plan d'action REDD+.		
12	Hiérarchisation des Eléments favorables/ défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts	A travers les neuf études thématiques, les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts ont été identifiées et hiérarchisées avec l'ensemble des parties prenantes. Ces causes ont été classées en causes directes (axes 1 ; 2 et 3) et en causes indirectes ou sous-jacentes (axe 4). Les axes et options stratégiques ont été identifiées et classées avec l'ensembles des parties prenantes suivant les secteurs		

		d'activités et hiérarchisées aussi : ce qui a permis de classer les causes là en axes1 ; 2 ; 3 et au niveau de chaque axe, les options ont été classées de même que les activités/actions. En définitive, l'agriculture a été identifié comme premier facteur de déforestation suivie de la gouvernance et de l'exploitation forestière, suivie de l'exploitation du bois énergie et des cause indirectes qui sont toutes contenues dans l'axe 4.		
13	Liens entre ces éléments favorables /défavorables et les activités de REDD+	Les axes et les options stratégiques ont été proposés sur la base des résultats des études thématiques qui ont permis de classer les moteurs de déforestation et de dégradation des forêts selon leurs impacts, leur intensité, leur occurrence et leurs effets sur les forêts. Ces liens entre les causes de déforestation et de dégradation des forêts identifiées à travers les études thématiques ont été établis avec l'ensemble des catégories des parties prenantes à travers les ateliers de consultation aux niveaux préfectoral et régional lors du processus d'élaboration de la stratégie nationale REDD+		
14	Plans d'action pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance	Au plan national, le gouvernement a intégré la REDD+ dans le Plan National du Développement (PND) et dans la feuille de route présidentielle du gouvernement 2020-2025. Le comité national REDD+ est l'organe de contrôle et d'orientation de la conduite du processus REDD+ au Togo ; à travers sa composition multisectorielle, elle veille à l'intégration de la REDD+ dans les politiques sectorielles au plan national Les groupes thématiques REDD+ créés au niveau de sept ministères clés travaillent dans l'optique de l'intégration de la REDD+ dans les programmes, plans, politiques de chaque département ministériel ; La REDD+ prend en compte les droits aux ressources naturelles et le régime foncier ; Le code foncier et domanial a intégré certains aspects de la REDD+.	Le Code foncier et domanial n'est pas suffisamment vulgarisé et ses textes d'application ne sont pas encore finalisés et adoptés. Les textes sur la règlementation du droit au carbone et le cadre institutionnel de gestion des fonds ne sont pas encore élaborés	Poursuivre la vulgarisation du code foncier et domanial et accélérer le processus d'élaboration et d'adoption des textes d'application Accélérer le processus d'adoption des textes sur le cadre institutionnel et juridique de partage des bénéfices

		L'étude sur la gouvernance carbone a permis de faire l'état des lieux sur le cadre juridique, politique et institutionnel de la gestion des forêts en précisant les droits des populations locales à l'accès aux ressources forestières et le droit au carbone en mettant en place un Mécanisme de partage des bénéfices (MPB). Le code foncier et domanial adopté en 2018 a pris effectivement en compte les droit fonciers et la gouvernance des ressources naturelles en distinguant les types de forêts et les droits qui y se rattachent.		
15	Incidence sur les lois et politiques forestières	La mise en œuvre des axes et options stratégiques retenus dans la stratégie nationale REDD+' n'entrainera aucune incidence négative mais plutôt renforcera la gouvernance forestière par l'a révision des politiques sectorielle, des textes en lien avec la gouvernance foncière et forestière. C'est dans ce sens que la révision du code forestier a été entreprise de même que l'élaboration de la politique forestière afin d'intégrer la dimension REDD+, l'élaboration du décret EESS pour réglementer les évaluations environnementales et sociales stratégiques au Togo ; l'élaboration d'un texte exclusif sur le carbone.		

- ***<u>Sous-composante 2b. Options stratégiques</u>***

N°	Critères à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles
16	Sélection et hiérarchisation des Options stratégiques de REDD+	Les axes et options stratégiques retenus dans la stratégie nationale REDD+ ont été priorisés et hiérarchisés sur la base des critères consensuels en vue de proposer des solutions aux causes /moteurs de déforestation et dégradation des forêts identifiées à travers les		

		études thématiques avec les catégories des parties prenantes au cours des ateliers de consultation aux niveaux préfectoral et régional La priorisation des axes, des options et des actions stratégiques a été faite suivant une démarche participative et inclusive avec la participation de l'ensemble des catégories des parties prenantes au niveau local et régional. La stratégie nationale comporte quatre (04) axes stratégiques (axe 1 à 4) et vingt-quatre (24) options stratégiques dont les 3 premiers axes sont adressés aux causes directes de la déforestation et de la dégradation et le 4ème est adressé à l'ensemble des causes indirectes ou sous-jacentes.		
17	Évaluation de la faisabilité	Les options et actions retenues da la stratégie nationale REDD+ ont fait l'objet d'une évaluation de la faisabilité environnementale et sociale au niveau préfectoral et régional à travers la conduite de l'EESS qui a permis de relever les impacts positifs et négatifs potentiels de chaque option et de chaque action de la version 1 de la stratégie nationale REDD+ et de proposer les mesures alternatives soit pour bonifier les impacts positifs ou pour éviter ou minimiser ou réduire les impacts résiduels . Les résultats de cette évaluation ont été utilisés au cours des ateliers préfectoraux et régionaux pour affiner les options stratégiques de la version n°1 en reformulant certaines options ou en supprimant d'autres ; ce qui a permis d'élaborer la version n°2. Le EESS a permis également d'élaborer quatre instruments de sauvegardes environnementales (CGES et PGP) et sociales (CPR et CP) devant encadrer la mise en œuvre de la stratégie et de gérer d'éventuels risques environnementaux et sociaux.		
18	Incidences des options stratégiques sur les politiques Sectorielles en vigueur	Les options stratégies retenues de façon concertée dans la stratégie nationale REDD+ et le actions des groupes thématiques ont permis d'intégrer déjà la REDD+ dans l'élaboration des politiques en cours dans chaque secteur notamment au plan national avec l'intégration de la REDD+ dans le PND et dans la feuille de route présidentielle 2020-2025)au niveau du secteur de l'agriculture (l'agroforesterie, l'intégration des reboisement compensatoires dans la mise en place		

		des agropoles et des ZAPP) ; au niveau du secteur de l'Energie (la création de l'Agence Togolaise des Energies Renouvelable (AT2ER), au niveau de l'environnement l'élaboration en cours du décret EESS, l'élaboration en cours de la politique forestière qui prend en compte déjà la dimension REDD+, au niveau du secteur de l'urbanisme l'adoption de la politique des espaces verts au Togo.		

- ***Sous-composante 2c. Cadre de mise en œuvre***

N°	Critères à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles
19	Adoption et application de lois et de réglementations	Avec l'adoption de la stratégie nationale REDD+, un certain nombre de mesures législatives et règlementaires en lien avec la stratégie REDD+ ont été prises et d'autres textes législatives et règlementaires dans plusieurs autres secteurs. Au titre des textes adoptés déjà on peut citer : le code foncier et domanial adopté en 2018, le décret portant création de l'agence togolaise de des énergies renouvelables (AT2ER), l'adoption de la loi sur la protection du littoral en mai 2021. L'élaboration en cours de certains textes : l'a révision du code forestier, l'élaboration en cours du décret EESS pour réglementer les évaluations environnementales sociales stratégique au Togo.	Pour le décret EESS, on note une lenteur	Accélérer l'adoption du décret EESS
20	Directives de mise en œuvre	Il existe des directives pour encadre la mise en œuvre sécurisée de la stratégie nationale REDD+ : -il a été élaboré le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) qui intègre : le plan cadre de gestion environnementale et sociale (PCGES), le plan de gestion du suivi environnemental (PGSE), le plan de renforcement des capacités (PRC) et le cadre de gestion du patrimoine culturel (CGPC) ; -il a été a élaboré deux Mécanismes de gestion des plaintes (MGP) un pour la phase de préparation qui est opérationnels aux niveaux préfectoral, régional et national qui permet de résoudre les conflits, préoccupations, doléances et plaintes et un autre mécanisme qui a été élaboré suivant une approche inclusive		

		et participative dans l'objectif de prévenir, minimiser ou résoudre les préoccupations, plaintes, doléances ou conflits pour la phase de mise en œuvre ; -il existe aussi mécanisme de partage de bénéfices (MPB), qui a été élaboré de façon inclusive à travers de vastes consultations au cours de l'étude sur la gouvernance carbone et le partage des bénéfices dans le cadre de la REDD+ (MPB). Ce mécanisme permet de faire un partage équitable des bénéfices proportionnellement aux efforts des parties prenantes. C'est un mécanisme qui définit le statut des forets (forets des particuliers, des communautés, de l'Etat) et le droit d'accès aux forêts. L'élaboration de ces documents/directives a connu la participation de l'ensemble des parties prenantes lors des ateliers de consultation au niveau préfectoral, régional.		
21	Mécanisme de partage des avantages	Le mécanisme de partage des bénéfices a été élaboré et validé de façon participative et inclusive à travers de larges consultations au niveau préfectoral et régional. Ce processus a connu la participation de l'ensemble des parties prenantes lors des ateliers de consultation au niveau préfectoral et régional. -Ce mécanisme permettra de faire un partage équitable des bénéfices proportionnellement aux efforts des parties prenantes qui s'engageront dans l mise en œuvre des activités REDD+. Ce mécanisme a défini le statut des forets (forets des particuliers, des communautés, de l'Etat) et le droit d'accès aux forêts.	Le Mécanisme n'est pas suffisamment vulgarisé Le texte juridique prévu pour réglementer le droit carbone et la gouvernance carbone n'est pas encore élaboré	Poursuivre et intensifier la vulgarisation de ce mécanisme. Elaborer le texte sur le droit carbone
22	Registre national REDD+ et système de suivi des activités REDD+	RAS		

- ***<u>Sous-composante 2d. Impacts sociaux et environnementaux</u>***

N°	Critères à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles
23	Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales	Le processus d'évaluation environnementale et sociale stratégique a été conduit selon une approche inclusive avec la participation de l'ensembles des catégories des parties prenantes : L'établissement de l'état de référence : situation de départ sans REDD+ ; Les parties prenantes ont procédé à l'évaluation des impacts positifs et négatifs potentiels des options stratégiques de la version 1 de la stratégie nationale REDD+ à travers les ateliers préfectoraux et régionaux. -Les résultats de cette évaluation ont permis d'améliorer la version 1 pour élaborer la version 2 à travers les ateliers préfectoraux, régionaux et national (**Reformulation ou suppression de certaines options préalablement retenues dans la version 1 de la stratégie nationale REDD+).** -L'EESS a permis d'apprécier la faisabilité des options stratégiques retenues au plan environnemental, social et économique et a permis de produire la deuxième version qui a aussi fait l'objet d'analyse et de validation en vue de la production de la version définitive pour validation. Ces consultations ont été faites sous la supervision de l'agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE) qui a veillé à ce que le processus se déroule conformément à la règlementation nationale en la matière et suivant les politiques opérationnelles de la BM. Production et validation dans une approche participative et inclusive de 04 instruments de sauvegardes environnementales et sociales qui doivent encadrer la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ (CGES, PGP, CPR, CP) -Elaboration d'un projet de décret portant conduite des EESS au Togo Ces consultations ont permis d'évaluer les impacts positifs et négatifs potentiels et de proposer des mesures d'atténuation aux impacts négatifs afin d'élaborer des instruments de sauvegardes et d'affiner les options stratégiques REDD+.		
24	Conception de la stratégie REDD+	L'évaluation environnementale et sociale des options stratégiques de la version 1 a permis aux différentes catégories des parties prenantes d'évaluer la de faisabilité environnementale, sociale et		

	en fonction des impacts	économique des options stratégiques, de supprimer certaines options stratégiques compte tenu de leurs impacts environnemental et social puis d'affiner d'autres options stratégiques, de les hiérarchiser pour produire la version 2		
25	Cadre de gestion environnementale et sociale	Le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) a été élaboré et validé suivant une approche participative avec la participation de l'ensemble des parties prenantes au processus REDD+ à travers les ateliers au niveau préfectoral et régional. Le CGES est une directive qui encadrera la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+. Le CGES comprend le plan cadre de gestion environnementale et sociale (PCGES), le plan de gestion du suivi environnemental (PGSE), le plan de renforcement des capacités (PRC) et le cadre de gestion du patrimoine culturel (CGPC) ; -il a été a élaboré deux Mécanismes de gestion des plaintes (MGP) un pour la phase de préparation qui est opérationnels aux niveaux préfectoral, régional et national qui permet de résoudre les conflits, préoccupations, doléances et plaintes et un autre mécanisme qui a été élaboré suivant une approche inclusive et participative dans l'objectif de prévenir, minimiser ou résoudre les préoccupations, plaintes, doléances ou conflits pour la phase de mise en œuvre ; -il existe aussi mécanisme de partage de bénéfices (MPB), qui a été élaboré de façon inclusive à travers de vastes consultations au cours de l'étude sur la gouvernance carbone et le partage des bénéfices dans le cadre de la REDD+ (MPB). Ce mécanisme permet de faire un partage équitable des bénéfices proportionnellement aux efforts des parties prenantes. C'est un mécanisme qui définit le statut des forets (forets des particuliers, des communautés, de l'Etat) et le droit d'accès aux forêts. L'élaboration de ces documents/directives a connu la participation de l'ensemble des parties prenantes lors des ateliers de consultation au niveau préfectoral, régional.		

Annexes

- Synthèse des résultats d'évaluation par région.
- Listes de présence par région.